

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Farida LAÏD  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX  
ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

*Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président*

**Vu** le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

**Vu** l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7 ;

**Vu** le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

**Vu** la convention du 27 novembre 2018 conclue entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques.

Le rapporteur expose au Conseil l'objet de la délibération :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs. Cette aide prend la forme d'une subvention de 10 % des dépenses subventionnables HT, basée sur une dépense minimum de 10 000 € et sur un montant maximum de 50 000 €.

Le comité d'engagement du 7 février 2018, après avoir étudié les demandes des entreprises ci-après, s'est prononcé favorablement à l'attribution des subventions sollicitées :

Entreprises	Gérants	Commune	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Taux d'intervention	Subventions CCTDM
Le Syl'v Bar	Sylvie RODDIER	Ris	Rénovation des vitrines, acquisition d'équipements professionnels	56 783 €	10 % du plafond de 50 000 €	5 000 €
Restaurant la Credogne	Irma FOSSE	Paslières	Rénovation des vitrines, travaux sanitaires, acquisitions équipements professionnels	50 375 €	10 % du plafond de 50 000 €	5 000 €
Pizzeria Les Oliviers	Antonio GONCALVES	Puy-Guillaume	Rénovation des vitrines, travaux de modernisation, acquisition d'équipements professionnels	60 889 €	10 % du plafond de 50 000 €	5 000 €
Restaurant Le Griffon	Pascal MAUBERT	Thiers	Rénovation des vitrines, acquisition d'équipements professionnels	27 173 €	10 % de 27 173 €	2 717 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des subventions aux entreprises concernées, telles que précisées ci-dessus,
- **Autorise** le versement des subventions sur présentation des factures acquittées et après vérification des travaux effectués,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 43

Représentés : 12

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20190221-20190221\_08-DE  
Regu le 08/03/2019